

# Projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux **EFFICACE**

## Séparer les ORIENTATIONS des OPÉRATIONS – Création de SANTÉ QUÉBEC

- Organiser la main-d'œuvre en fonction des besoins de la population
- Devenir un employeur de choix
- Être un employeur unique pour le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)
- Intégrer les établissements de santé et de services sociaux au sein de Santé Québec
- Fusionner les accréditations syndicales
- Recentrer le rôle des présidents-directeurs généraux (PDG) sur les opérations
- Orienter l'organisation vers la performance des activités du RSSS
- Harmoniser les mesures touchant l'organisation du travail
- Permettre de négocier une liste d'ancienneté unique par accréditation pour tout le personnel du RSSS

### BÉNÉFICES :

- Permettre aux patients d'avoir accès au personnel avec qui ils ont créé un lien, si ce dernier se porte volontaire, malgré des changements d'adresse du personnel ou de l'usager
- Offrir des aménagements de travail en rendant accessible un changement d'établissement pour le personnel sans perdre son ancienneté
- Débureaucratiser l'organisation du travail en permettant une gestion locale de celle-ci
- Simplifier les embauches et les paies pour le personnel
- Faciliter la mise en place d'une banque de personnel mobile afin de venir en aide aux régions en manque de personnel

## Revenir à une gestion de PROXIMITÉ

- Chaque site est sous la responsabilité d'une personne qui doit veiller à son bon fonctionnement (par exemple : hôpital)
- Des services qui sont adaptés aux besoins et aux réalités des milieux

### BÉNÉFICES :

- Réduire les délais bureaucratiques grâce à une prise de décision locale
- Favoriser un sentiment d'appartenance des employés à leur milieu
- Rendre imputables et plus accessibles les gestionnaires sur le terrain
- Offrir une expérience patient personnalisée, en fonction de la réalité de chaque usager, pour améliorer sa satisfaction
- Permettre une plus grande contribution des employés à l'organisation du travail
- Rendre les gestionnaires plus accessibles aux employés
- Donner plus de possibilités au personnel de contribuer à identifier les besoins et les pistes de solution
- Libérer le personnel des activités à valeur non ajoutée pour qu'il ait plus de temps avec les usagers (exemple : certaines activités administratives et de soutien)

## Améliorer l'ACCÈS aux services de santé et aux services sociaux

- Responsabilité accrue des médecins envers l'accès et l'organisation des soins et des services
- Renforcement de la coordination entre les établissements
- Consolidation de la gouvernance clinique et médicale locale et territoriale :
  - Un directeur médical (remplace le directeur des services professionnels), un directeur médical de médecine familiale (remplace le chef du département régional de médecine générale), un directeur médical de médecine spécialisée (nouveau)

### BÉNÉFICES :

- Offrir aux Québécois un meilleur accès au bon professionnel de la santé, au bon moment
- Diminuer le temps d'attente aux urgences
- Réduire les listes d'attente en chirurgie
- Assurer une meilleure réponse aux besoins de la population grâce à une meilleure maîtrise des besoins et de l'offre
- Mieux répartir les ressources cliniques et médicales localement (prévenir les bris de service, accroître l'accès)
- Valoriser la pratique interdisciplinaire, entre les médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, physiothérapeutes, professions sociales

Pour un système de santé  
**HUMAIN  
ET PERFORMANT**

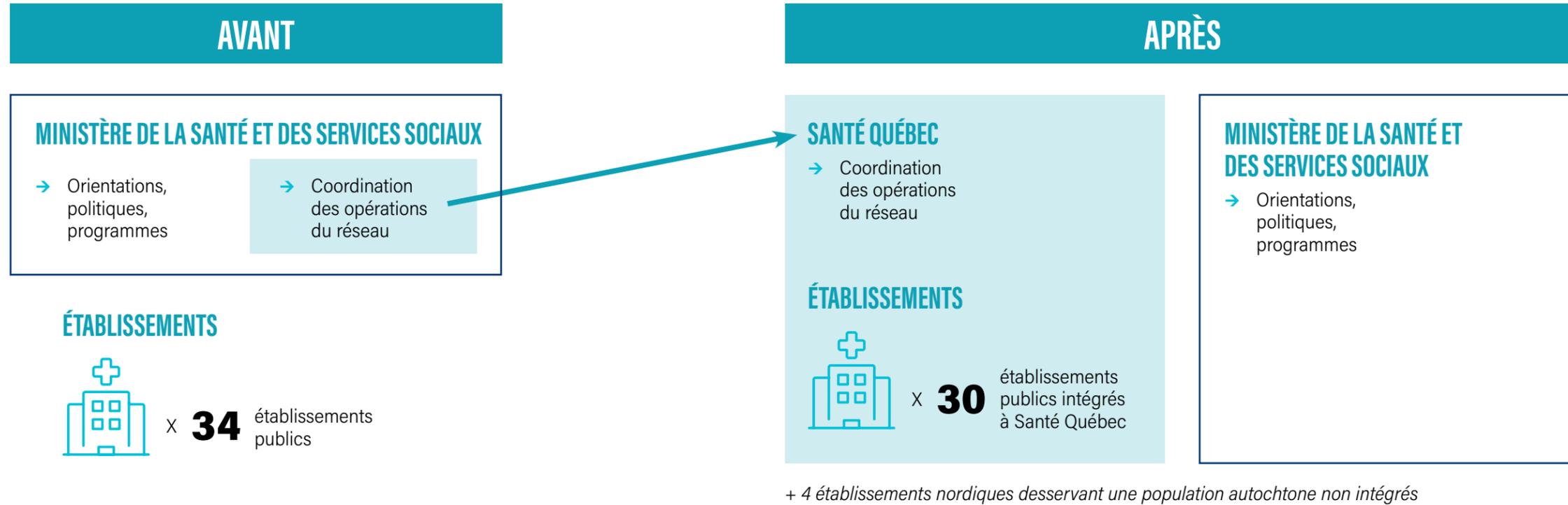
## Offrir une EXPÉRIENCE PATIENT à la hauteur de ce que méritent les Québécois

- Organisation axée sur la satisfaction des usagers
- Transformation des conseils d'administration en conseils d'établissement pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers et de la population
- Création du poste de commissaire national aux plaintes et à la qualité des services pour assurer le traitement adéquat et optimal des plaintes
- Création d'un programme national sur la qualité des services
- Obligation pour chaque établissement de Santé Québec de s'évaluer afin de gagner en efficacité
- Renforcement et harmonisation des pratiques développées par les comités des usagers grâce à la création d'un comité national des usagers

### BÉNÉFICES :

- Faciliter et simplifier le parcours des patients
- Donner une voix forte aux usagers et à leurs représentants
- Adapter le réseau de la santé en fonction des commentaires sur la satisfaction des usagers
- Avoir une obligation de reddition de compte du conseil d'établissement envers la communauté qu'il dessert
- Donner les leviers nécessaires aux gestionnaires pour développer une culture axée sur les résultats

# Pérennité du réseau de la santé et des services sociaux du Québec



## Responsabilités et pouvoirs

### Responsabilités du MINISTRE

- Établir les règles budgétaires et recevoir la reddition de comptes financière
- Élaborer les programmes, les politiques et les stratégies
- Déterminer les orientations, les objectifs et les cibles
- Apprécier la performance de Santé Québec et évaluer les résultats
- Donner des directives à Santé Québec (gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles) et exiger tout rapport
- Déterminer l'encadrement législatif et réglementaire
- Assurer les liens et les relations interministérielles et intergouvernementales
- Déterminer les attentes globales en matière de qualité, de sécurité, de pertinence et d'efficacité
- Déterminer les orientations, les cibles et les standards du régime d'examen des plaintes des usagers
- Assurer une vigilance sur les activités de Santé Québec, intervenir au besoin

### Responsabilités de SANTÉ QUÉBEC

- Offrir, par l'entremise des établissements publics, des services de santé et des services sociaux dans les différentes régions sociosanitaires du Québec
- Coordonner les opérations du réseau
- S'assurer de la qualité de l'offre de services, du respect des droits de la personne et d'une expérience patient adéquate et optimale
- Opérationnaliser les orientations selon les réalités régionales et locales
- S'assurer du cadre de gestion des ressources humaines et harmoniser les mesures touchant l'organisation du travail
- Agir à titre d'agent négociateur pour les dispositions locales auprès des organisations syndicales
- Faciliter l'arrimage avec les partenaires dans un esprit de responsabilité populationnelle
- Accroître la coordination entre les établissements d'une même région et ceux d'autres régions
- Déterminer regionalement les effectifs médicaux requis
- Appliquer les régimes d'autorisation des prestataires privés de services
- Effectuer des activités d'inspection et d'enquête
- Assurer une vigilance sur les activités du réseau et des partenaires privés, intervenir au besoin (exemple: ordonner l'administration provisoire)